

## Personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur en 2018

### 1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses ([http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/cnamts\\_rapport\\_charges\\_produits\\_2021.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/cnamts_rapport_charges_produits_2021.pdf)).
- Champ : Régime Général + Sections Locales Mutualistes, sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict) pour les effectifs et les taux ; les dépenses sont extrapolées à tous les régimes et calées sur l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) : certaines dépenses qui sont dans le périmètre de l'ONDAM sont non individualisables et ne peuvent donc pas être rattachées à un bénéficiaire de soins. De manière symétrique, certaines dépenses d'Assurance Maladie ne sont pas strictement incluses dans l'ONDAM, mais sont toutefois affectables individuellement. Des coefficients sont donc appliqués pour retrouver les dépenses constatées dans l'ONDAM.
- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) (diagnostic principal ou relié) et/ou Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou associé) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé non psychiatrique (MCO (diagnostic principal ou relié) et/ou Soins de Suite et de Réadaptation (manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé)) et/ou psychiatrique (diagnostic principal ou associé) - au cours des années n à n-4 ET ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs ou de lithium, Dépakote® ou Dépamide® au cours de l'année n (à différentes dates).
- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2019, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.
- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

### 2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2018, on dénombre 1 226 400 personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, dont 67% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 57 ans et 58 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 20%, dont 79% sont des femmes. Dans l'ensemble, 54% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec les troubles névrotiques et de l'humeur. Le taux brut pour le Régime Général et les Sections Locales Mutualistes est de 21,17‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 57 928 600 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 21,38‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 19,5‰ sont prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, contre 15,37‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 24,78‰ contre 15,48‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts  
des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par classe d'âge en 2018**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
<b>Hommes</b>							
Effectif	6 000	57 900	144 400	87 000	56 200	53 500	404 900
Taux brut	1,09‰	8,79‰	21‰	27,02‰	20,6‰	27,35‰	15,08‰
<b>Femmes</b>							
Effectif	6 000	86 500	230 700	169 200	132 600	196 600	821 500
Taux brut	1,15‰	11,6‰	28,92‰	43,86‰	39,65‰	60,98‰	26,43‰
<b>Total</b>							
Effectif	11 900	144 400	375 100	256 200	188 700	250 200	1 226 400
Taux brut	1,12‰	10,28‰	25,25‰	36,2‰	31,09‰	48,28‰	21,17‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés  
des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par région en 2018**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	53 200	16,43‰	16,90‰	108 500	29,28‰	30,00‰	161 700	23,29‰	23,84‰
Bourgogne-Franche-Comté	18 100	16,55‰	16,43‰	37 300	29,33‰	28,23‰	55 400	23,42‰	22,72‰
Bretagne	25 300	20,04‰	20,37‰	48 800	33,07‰	32,74‰	74 000	27,07‰	27,06‰
Centre-Val de Loire	14 400	14,22‰	14,24‰	28 800	24,36‰	23,83‰	43 200	19,68‰	19,35‰
Corse	2 700	23,32‰	21,76‰	5 600	41,24‰	38,07‰	8 300	32,97‰	30,42‰
Grand Est	26 700	12,37‰	12,48‰	53 400	21,50‰	21,39‰	80 100	17,25‰	17,23‰
Guadeloupe	1 300	8,82‰	8,91‰	3 800	19,26‰	18,86‰	5 200	14,75‰	14,49‰
Guyane	200	2,70‰	3,77‰	500	4,83‰	6,60‰	700	3,88‰	5,32‰
Hauts-de-France	36 300	14,50‰	15,22‰	67 100	23,76‰	25,03‰	103 500	19,41‰	20,48‰
Ile-de-France	60 700	11,79‰	12,75‰	126 900	21,51‰	24,03‰	187 500	16,98‰	18,71‰
Martinique	1 000	6,74‰	6,62‰	2 500	13,15‰	12,46‰	3 500	10,39‰	9,91‰
Mayotte	< 100	1,03‰	1,39‰	< 100	1,05‰	1,07‰	100	1,04‰	1,24‰
Normandie	22 300	16,77‰	17,02‰	44 300	28,83‰	28,80‰	66 700	23,23‰	23,33‰
Nouvelle Aquitaine	38 700	17,27‰	17,00‰	84 200	31,61‰	30,22‰	123 000	25,06‰	24,13‰
Occitanie	40 600	17,77‰	17,83‰	82 800	30,96‰	30,48‰	123 400	24,88‰	24,60‰
Pays de la Loire	22 200	14,77‰	15,28‰	42 200	24,54‰	25,11‰	64 400	19,98‰	20,52‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36 200	17,62‰	17,46‰	76 400	31,41‰	30,23‰	112 700	25,10‰	24,29‰
Réunion	3 400	8,60‰	10,01‰	6 200	13,54‰	16,08‰	9 700	11,24‰	13,25‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

### 3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité  
 des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur par classe d'âge en 2018**

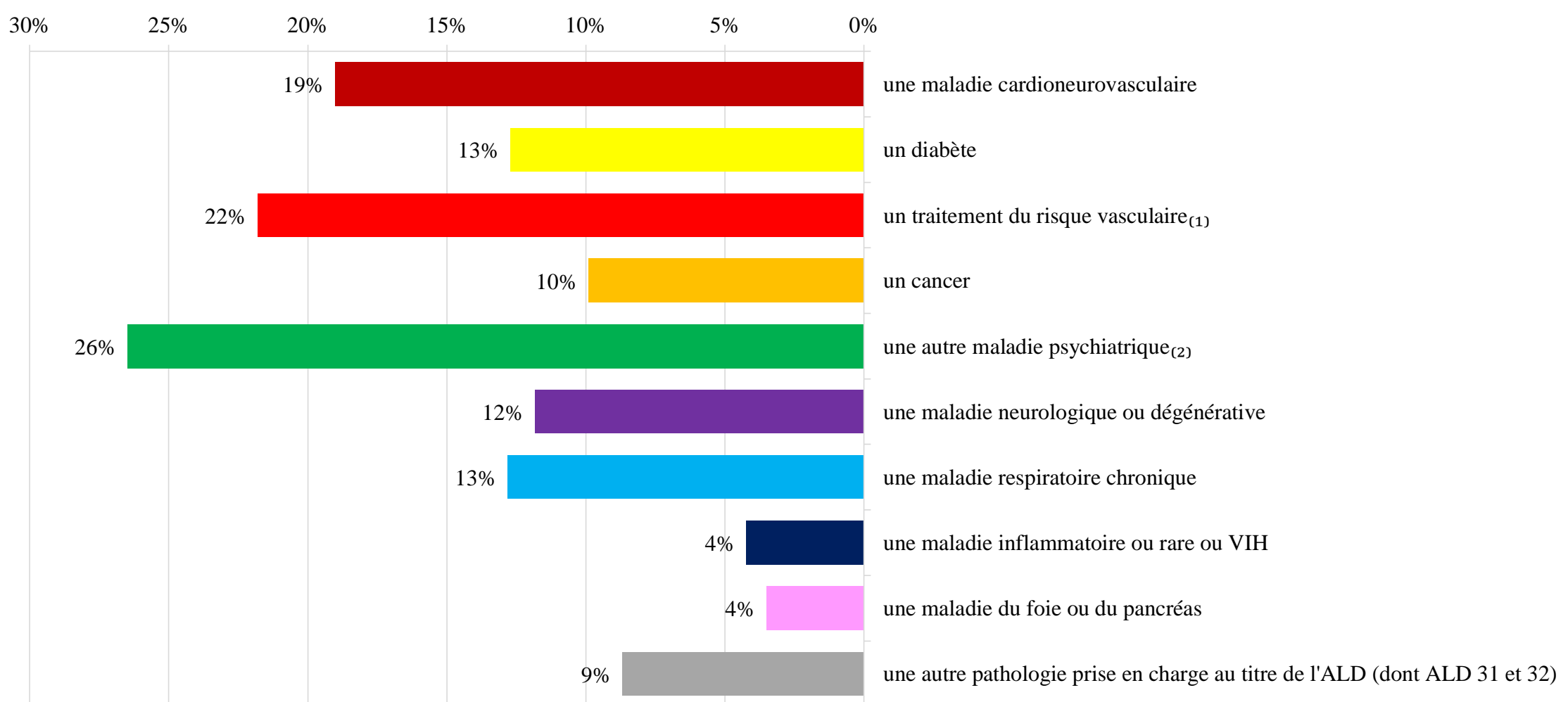
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	500	2 900	3 600	4 500	19 400	30 800
Effectif total	11 000	129 200	350 200	234 600	168 500	222 800	1 116 200
Taux brut	-	0,35%	0,82%	1,52%	2,70%	8,71%	2,76%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur décédées en 2018 sont respectivement de 77 ans et de 81 ans.

### 4. Polypathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur, pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général + Sections Locales Mutualistes

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

<sup>(1)</sup> Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

<sup>(2)</sup> dont 9,5% Troubles psychotiques ; 0,8% Déficience mentale ; 9,9% Troubles addictifs ; 1,3% Troubles psychiatriques ayant débuté dans l'enfance ; 11,9% Autres troubles psychiatriques

Par ailleurs 71,8% ont des traitements antidépresseurs ou Lithium (avec ou sans pathologies) ; 27,9% ont des traitements neuroleptiques (avec ou sans pathologies) ; 52,8% ont des traitements anxiolytiques (avec ou sans pathologies) ; 25,8% ont des traitements hypnotiques (avec ou sans pathologies)

### 5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 6 203 millions d'euros (3,7%) sont attribués à la prise en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur :

- 1 403 millions d'euros pour les soins de ville (23%)
- 3 113 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (50%)
- 1 687 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (27%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 4 460 euros par personne (Régime Général + Sections Locales Mutualistes).

### 6. Evolutions entre 2012 et 2018

#### a. Evolution des effectifs et taux entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour troubles névrotiques et de l'humeur est de 3,39%. L'évolution brute de la prévalence entre 2012 et 2018 est de 0,32 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

#### b. Evolution des dépenses entre 2012 et 2018

Entre 2012 et 2018, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux troubles névrotiques et de l'humeur est de 3,62%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 0,88%.